

# PROJET SPORTIF FEDERAL 2024



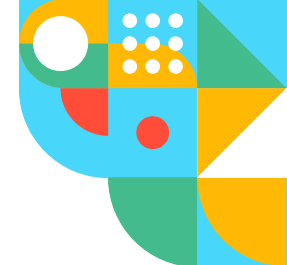
**Pré-JO 2024**

**Post-JO 2024**



## NOTE DE CADRAGE





# JOËL BOUZOU

**Président de la FFPM,**

*Élu pour l'Olympiade 2021 / 2024*

**Cher.e.s Président.e.s,  
Cher.e.s licencié.e.s,**

**La saison 2022/2023 a vu les débuts de la mise en œuvre de la course d'obstacles dans le nouveau format du Pentathlon Moderne.**

**La stratégie de la FFPM a été payante. La France a trusté les titres de Champion du Monde dans les catégories U17, U19 et U22.**

**Il faut dès maintenant permettre aux clubs de faire connaître cette nouvelle pratique sur l'ensemble du territoire et permettre l'adhésion du plus grand nombre.**

**Forte de cette nouvelle pratique, la FFPM réitère sa volonté de soutenir la pratique féminine, d'accompagner le développement du paraPentathlon et de mettre au cœur de son projet la pratique des jeunes dans le cadre de "l'Héritage 2024".**

**Le développement de la pratique "Master", du Pentathlon Historique, du Pentathlon pour Tous restent des éléments forts du PSF 2024.**

**Pour cette nouvelle campagne PSF 2024, l'Agence Nationale du Sport nous a octroyé une enveloppe de 112 100 euros. Réaffirmant ainsi son soutien à notre projet de développement.**

**J'ai demandé à la Direction Technique Nationale de vous accompagner lors de la Campagne PSF 2024.**

**Les Jeux Olympiques "Paris 2024" qui verront nos épreuves se disputer du 8 au 11 août devraient renforcer notre visibilité et créer un engouement très fort autour du Pentathlon Moderne.**

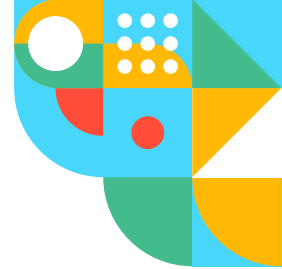
**Ces JO impacteront à n'en pas douter toutes les actions et projets que vous mettrez en œuvre dans vos territoires et dans vos clubs.**

**Je vous souhaite une excellente campagne 2024.**

**Bien cordialement,**

**Joël BOUZOU**





# INTRODUCTION

Le « Projet Sportif Fédéral 2024 » validé par le Bureau Directeur de la FFPM, ainsi que par l'Agence Nationale du Sport traduit les priorités et orientations stratégiques de la FFPM afin d'atteindre les objectifs fixés par le contrat de développement, ainsi que ceux de l'ANS.

## Le PSF vise à :

- Structurer, développer, pérenniser les clubs actuellement affiliés.
- Permettre aux CRPM de créer de nouvelles structures tout en animant leur territoire.
- Optimiser les CDPM dans leur rôle d'appui aux structures de proximité que sont les clubs.

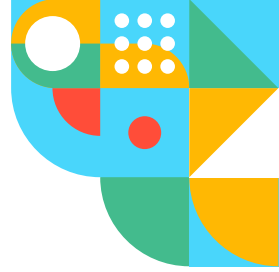
Les Aides à projets qui seront octroyées aux organes déconcentrés devront permettre la réussite de l'ensemble des objectifs.



**Pré-JO 2024**

## Post-JO 2024



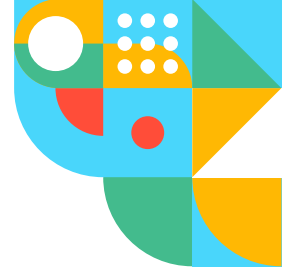


# DIFFUSION

La note de cadrage sera transmise à l'ensemble des structures affiliées à la FFPM à partir du 9 avril 2024.

La note de cadrage et le "Projet Sportif Fédéral" seront mis en ligne sur le site de la FFPM, dès le 8 avril 2024.





## **CHOIX DU SCÉNARIO MIS EN OEUVRE POUR LE PSF/FFPM 2024**

L'Agence Nationale du Sport a octroyé une subvention PSF 2024 de **112 100€**.

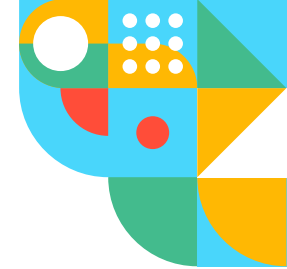
Le PSF 2024 aura un impact spécifique lié à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France.

Des retombées significatives en nombres de pratiquants devraient en résulter. Les clubs de la FFPM devront être en capacité d'accueillir ce nouveau public.

La FFPM propose un dispositif de répartition des subventions au regard des priorités et des orientations, qu'elle aura elle-même fixées, sur la base des directives de l'ANS :

- 50% vers les clubs soit 56 050€
- 50% vers les comités soit 56 050€

La FFPM après avoir analysé la campagne PSF 2023, prenant en compte les directives 2024 de l'ANS quant au traitement des dossiers, l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi des actions ; a décidé d'opter pour un scénario centralisé au niveau national pour cette campagne PSF 2024, avec une analyse et des propositions réalisées au niveau régional, par les CRPM.



# LES PRIORITÉS FÉDÉRALES 2024

AUGMENTER LE NOMBRE DE  
LICENCIÉS SUR LE TERRITOIRE

AUGMENTER LE NOMBRE DE  
CLUBS SUR LE TERRITOIRE

AUGMENTER LA VISIBILITÉ DU  
PENTATHLON MODERNE ET DE SES  
DIFFÉRENTES FORMES DE PRATIQUE

# LES THÉMATIQUES FÉDÉRALES 2024

PROMOUVOIR LA PRATIQUE  
FEMININE : JEUNES FILLES &  
FEMMES

PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU  
PARAPENTATHLON

PROMOUVOIR LA PRATIQUE DES  
JEUNES

PROMOUVOIR LA PRATIQUE DES  
MASTERS

POURSUIVRE L'OFFRE DE FORMATION

PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA NOUVELLE  
PRATIQUE :  
LA COURSE D'OBSTACLES

DÉVELOPPER L'ACCÈS AU HAUT  
NIVEAU

AIDER ET SOUTENIR LA CRÉATION DE  
NOUVEAUX CLUBS

SOUTENIR ET SUIVRE LES ANIMATIONS  
TERRITORIALES



# PRIORITÉS DES STRUCTURES FFPM 2024

<b>Priorités des structures FFPM 2024</b>	
<b>CRPM</b>	Mettre en œuvre la politique de développement fédérale
	Optimiser le développement du Laser Run
	Développer la pratique féminine : jeunes filles et femmes
	Aider à la création de CDPM, sur leur territoire
	Aider à la création de nouveaux clubs, sur leur territoire
	Mettre en œuvre les formations pour les éducateurs, les juges, les arbitres
	Participer à la détection et à l'accession au haut niveau
	Mise en œuvre de stages découvertes de la nouvelle 5ème discipline : la course d'obstacles
	Aider à la professionnalisation par l'emploi et l'apprentissage
<b>CDPM</b>	Mettre en œuvre la politique de développement de la fédération
	Appuyer les actions d'envergure des CRPM
	Aider à la création de clubs sur leur territoire
	Accompagner la structuration des clubs situés sur leur territoire (emploi/formation/apprentissage)
	Développer leur réseau institutionnel départemental
<b>Clubs</b>	Structurer la pratique au sein de leur club, permettant l'accès à tous les publics
	Développer la pratique des jeunes
	Développer la pratique des jeunes filles et des femmes
	Promouvoir la pratique des Masters
	Développer le Laser Run sous toutes ses formes
	Faire connaître les différentes formes de pratique du Pentathlon Moderne
	Proposer des actions en QPV et ZRR
	Participer aux actions départementales et régionales
	Faire découvrir la nouvelle 5ème discipline à leurs licenciés
	Développer la pratique du Pentathlon Historique



# MODALITÉS DE RÉPARTITION DES CRÉDITS

Au titre du PSF 2024, l'ANS a doté la FFPM d'une enveloppe globale de **112 100 €**.

Pour rappel, la subvention 2023 était de 111 800€.

Il est à noter qu'une enveloppe complémentaire pourra être attribuée en direction des clubs s'étant positionné sur le dispositif "Animation vacances olympiques et paralympiques". Ce dispositif devra renforcer la pratique dans les territoires carencés.

<b>112 100€</b>		
<b>CLUBS</b>		<b>CRPM/CDPM</b>
<b>50% = 56 050€</b>		<b>50% = 56 050€</b>
<b>RÉPARTITION GLOBALE SELON LES THÉMATIQUES</b>		
<b>Féminisation</b> 15 694€	<b>ParaPentathlon</b> 6 726€	<b>Pratique Jeunes</b> 22 420€
<b>Masters</b> 11 210€	<b>Formation</b> 13 684€	<b>Nouvelle pratique</b> 13 683€
<b>Accès Haut Niveau</b> 13 683€	<b>Aide/Soutien création pour les nouveaux clubs</b> 7 500€	<b>Soutien et suivi des animations territoriales</b> 7 500€

L'ANS précise aux fédérations de faire attention aux points suivants :

- Les crédits attribués aux actions en faveur du public féminin devront être soutenus,
- Un point de vigilance sur la pratique des jeunes,
- Un point de vigilance pour la pratique des personnes en situation de handicap.
- Un point de vigilance sur l'accompagnement de l'accès au Haut Niveau
- Un point de vigilance sur le développement Sport Santé





# CLÉS DE REPARTITION DE LA PART TERRITORIALE PSF 2024

## EVOLUTION CNDS - PSF de 2019 à 2024 :

- CNDS 2019 : 65 200€
- PSF 2020 : 80 000€
- PSF 2021 : 108 150€
- PSF 2022 : 122 600€
- PSF 2023 : 111 800€
- PSF 2024 : 112 100€

### - 56 050€ : Actions prioritaires / Actions clubs

- 15 694€ Féminisation
- 6 726€ ParaPentathlon
- 22 420 € Pratique des jeunes
  - >1 500€ sanctuarisation club Grand-Est (Saverne la licorne)
  - >1 500€ sanctuarisation club normandie (CSAM Cherbourg)
- 11 210€Masters

### - 56 050€ Actions prioritaires /Actions CRPM et CDPM

#### CRPM : 41 050€

- 13 684€ pour la formation
- 13 683€ pour le développement des nouvelles pratiques
- 13 683€ pour l'accès au haut niveau

#### CDPM : 15 000€

- 7 500€ aide et soutien pour la création de nouveau club
- 7 500€ soutien et suivi d'animations territoriales de proximité

## Classification des CRPM existants saison 2022/2023 :

Au regard du nombre de clubs, du nombre de licenciés, du taux de féminisation, du nombre de pratiquants jeunes, de masters, du nombre d'athlètes sur les listes de Haut Niveau hors INSEP, deux niveaux ont été distingués :

### - Niveau 1 :

- OCCITANIE : Subvention allouée : 7 500€\* (6 actions peuvent être déposées)
- ILE DE FRANCE : Subvention allouée : 7 500€\* (6 actions peuvent être déposées)

### - Niveau 2 :

- PACA : Subvention allouée : 6 000€\* (5 actions peuvent être déposées)
- HAUTS DE FRANCE : Subvention allouée : 5 050€\* (4 actions peuvent être déposées)
- AURA : Subvention allouée : 6 000€\* (5 actions peuvent être déposées)
- NOUVELLE AQUITAINE : Subvention allouée : 4 500€\* (4 actions peuvent être déposées)
- BRETAGNE : Subvention allouée : 4 500€\* (4 actions peuvent être déposées)

**\*Si un des comités régionaux ne dépose pas de dossier PSF 2024, la somme globale sera redistribuée sur une ou des actions des autres CRDPM de la FFPM.**

## CDPM existants, saison 2022/2023 :

- CD02 : 2 actions déposée à 1 500€, soit un montant total de 3 000€
- CD13 : 2 actions déposée à 1 500€, soit un montant total de 3 000€
- CD60 : 2 actions déposée à 1 500€, soit un montant total de 3 000€
- CD66 : 2 actions déposée à 1 500€, soit un montant total de 3 000€
- CD77 : 2 actions déposée à 1 500€, soit un montant total de 3 000€



### **Priorités territoriales et solidaires :**

- Soutien club Grand-Est : 1 500€ (fléché sur projet et pratique des jeunes)
- Soutien club Normandie : 1 500€ (fléché sur projet et pratique des jeunes)

### **Le tableau de clés de répartition PSF 2024 prend en compte :**

Les statistiques réalisées sur les 2 olympiades afin de pouvoir évaluer au plus près les impacts et les stratégies mises en oeuvre lors des derniers PSF. L'ensemble de ses statistiques sont mises dans le document dénommé : Projet Sportif Fédéral 2024. Vous pourrez y retrouver l'ensemble des éléments concernant à la fois les pratiques, les publics, les régions et les clubs.

Les priorités restent pour cette année la féminisation, la pratique des jeunes, le développement du parapentathlon et le soutien des pratiques masters sur le territoire.

### **Nombre de licenciés par club saison 2022/2023 faisant apparaître la classification suivante :**

- C1 : + de 300 licenciés, **1 club**
- C2 : de 101 à 300 licenciés, **5 clubs**
- C3 : de 40 à 100 licenciés, **11 clubs**
- C4 : de 20 à 39 licenciés, **20 clubs**
- C5 : moins de 20 licenciés, **23 clubs**

**Un tableau de classification des clubs est joint en annexe par région. Il permettra aux Commissions Régionales de se positionner au regard des enveloppes fléchées.**





# LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

ÊTRE AFFILIÉ À LA FFPM POUR LA SAISON 2023/2024

UN SEUL DOSSIER PAR STRUCTURE COMPORTANT UN NOMBRE D'ACTIONS

SEUIL DE DEMANDE DE SUBVENTION :  
1 500€ / 1 000€ EN ZRR & DANS LES VILLES  
AYANT SIGNÉ UN CONTRAT DE RELANCE ET  
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RURAL

APPORT À MINIMA :  
30% DU PROJET

LE TITRE DE LA FICHE ACTION DOIT  
CORRESPONDRE À UNE DES ACTIONS  
PROPOSÉES DANS LE CATALOGUE  
**SOUS RISQUE DE NE PAS ÊTRE ÉLIGIBLE**

TOUTES LES STRUCTURES DEVRONT  
VALIDER LE CONTRAT D'ENGAGEMENT  
RÉPUBLICAIN  
(À COCHER DANS LE COMPTE ASSO)





# INSTRUCTION DES DOSSIERS

## *Evaluation administrative*

- La vérification administrative des dossiers sera réalisée par la Commission Nationale.
- Elle permettra de donner le feu vert pour la suite de l'instruction du dossier.
- Un tableau de bord sera réalisé.
- L'ensemble des pièces à joindre doivent être présentes.

## *Evaluation technique*

- Respect des actions et sous-actions proposées par la FFPM.
- Cohérence des budgets proposés pour chacune des actions.
- Cohérence technique des actions proposées.
- Action concourant au développement du nombre de clubs.
- Action concourant au développement des différentes formes de pratiques.
- Action visant la découverte de la Course d'Obstacles.
- Action visant le développement du Pentathlon Historique.
- Action visant un public féminin.
- Action visant les Masters.
- Action poursuivant un but de santé par le sport.
- Action promouvant l'éducation et la citoyenneté.





# ÉVALUATION DES PROJETS ET ACTIONS FINANCÉES

## ***Evaluation intermédiaire***

- Un point sera réalisé à mi-parcours sur la mise en oeuvre des actions subventionnées.
- Mise en place d'un tableau de bord et de suivi.
- Le référent de la structure devra alimenter le tableau de bord auprès de la Commission Nationale.

## ***Analyse des documents prouvant la mise en oeuvre des actions***

- Chaque structure devra faire parvenir les documents prouvant la mise en oeuvre des actions subventionnées (affiches, photos, factures, articles de presse...).
- La Commission Nationale répertoriera l'ensemble des données.
- L'ANS pourra demander les justificatifs lors d'un contrôle.

## ***Analyse des indicateurs qualitatifs et quantitatifs***

- Chaque structure devra, lorsque les actions subventionnées seront réalisées, renseigner les indicateurs et les faire parvenir à la Commission Nationale.
- Les bilans des actions devront parvenir dernier délai le 30 juin 2025 suivant la réalisation des actions. Pour cela, la Commission Nationale tiendra un tableau de bord avec les différents échéanciers.
- La Commission Nationale les classifiera dans un tableau qui pourra être envoyé, si besoin, à l'ANS.

## ***Synthèse des actions envoyées à l'ANS***

- La Commission Nationale réalisera une synthèse globale des actions finalisées par l'ensemble des structures ayant été subventionnées.
- La Commission Nationale devra valider la réalisation ou la non-réalisation des actions.
- Cette synthèse sera envoyée à l'ANS pour validation.
- L'ANS pourra procéder à une demande de reversement des sommes attribuées pour les structures n'ayant pas réalisé les actions subventionnées.



# COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

## Commission Régionale

Afin d'optimiser son dispositif, la FFPM demandera à ses organes déconcentrés, les CRPM, de créer des Commissions Régionales comportant à minima quatre personnes et dont le président sera le président du CRPM. Ces commissions régionales se verront attribuer un profil consultant sur la plateforme OSIRIS leur permettant une lecture des dossiers déposés dans leur région.

Leur mission consiste à donner un avis éclairé sur les dossiers déposés dans leur région respective.

## Commission Nationale

Afin de gérer au mieux ce dispositif, la Commission Nationale PSF 2024 sera élargie constituée comme suit :

- Président de la FFPM ou son représentant
- Président.e.s des Comités Régionaux de Pentathlon Moderne
- Président.e.s des Comités Départementaux de Pentathlon Moderne
- D'un.e représentant.e. des clubs affiliés à la FFPM
- De la Déléguée éthique de la FFPM
- De représentants de la Direction Technique Nationale
- De la référente ANS / Pentathlon Moderne comme observatrice





# COMPTE-RENDU DES ACTIONS SUBVENTIONNÉES EN 2023

## L'ASSOCIATION A RÉALISÉ L'ACTION EN 2023

Remplir le CRF\* lors de votre demande de subvention PSF 2024

\*Compte rendu financier

***LES STRUCTURES DÉPOSANT UN DOSSIER DE SUBVENTION POUR LE PSF 2024 DEVRONT OBLIGATOIREMENT COCHER ET ACCEPTER LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN, FAUTE DE QUOI LEUR DEMANDE SERA REJETÉE. (CF. DOCUMENT EN ANNEXE)***

*DANS LE CAS OÙ L'ASSOCIATION NE SOUHAITE PAS FAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION PSF EN 2024, ELLE DEVRA DÉPOSER LE CRF DES ACTIONS 2023 DANS LE COMPTE ASSO, AVANT LE 30 JUIN 2024.*

*VOUS TROUVEREZ EN TÉLÉCHARGEMENT UN DOCUMENT EXPLICATIF COMPLET SUR LE COMPTE RENDU FINANCIER RÉALISÉ PAR L'ANS.*



# DÉPÔT DES DOSSIERS

Les demandes de subventions seront effectuées sur le Compte Asso,  
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>  
Seules les demandes effectuées par ce moyen seront prises en compte.

Les organes déconcentrés de la Fédération et les clubs auront jusqu'au  
**15 mai 2024**, à minuit, pour déposer leur dossier.

Au-delà de cette date, les demandes de subventions ne pourront être traitées.  
**Un dossier unique** par structure devra être déposé. Il pourra comporter plusieurs actions.

**Les projets doivent impérativement débiter en 2024 et se terminer courant du 1er semestre 2025, sous réserve que le compte-rendu financier correspondant soit transmis avant le 30 juin 2025.**

## ***Pièces à joindre au dossier :***

- Attestation d'affiliation à la FFPM
- Liste des dirigeants
- Coordonnées bancaires (**RIB à jour**)
- Rapport d'activités de l'année 2023
- Comptes annuels approuvés en 2023
- Statuts
- Budgets prévisionnels
- Rapport du commissaire au compte (si existant)

## **CODES SUBVENTIONS PSF 2024**

<b>Libellé subvention</b>	<b>Code subventions</b>
FFPentathlon moderne – <b>France</b> – Projet Sportif Fédéral	1424
FFPentathlon moderne – <b>Auvergne-Rhône-Alpes</b> – Projet Sportif Fédéral	1425
FFPentathlon moderne – <b>Bourgogne-Franche-Comté</b> – Projet Sportif Fédéral	1426
FFPentathlon moderne – <b>Bretagne</b> – Projet Sportif Fédéral	1427
FFPentathlon moderne – <b>Centre-Val de Loire</b> – Projet Sportif Fédéral	1428
FFPentathlon moderne – <b>Grand Est</b> – Projet Sportif Fédéral	1429
FFPentathlon moderne – <b>Hauts-de-France</b> – Projet Sportif Fédéral	1430
FFPentathlon moderne – <b>Ile-de-France</b> – Projet Sportif Fédéral	1431
FFPentathlon moderne – <b>Normandie</b> – Projet Sportif Fédéral	1432
FFPentathlon moderne – <b>Nouvelle Aquitaine</b> – Projet Sportif Fédéral	1433
FFPentathlon moderne – <b>Occitanie</b> – Projet Sportif Fédéral	1434
FFPentathlon moderne – <b>Pays de la Loire</b> – Projet Sportif Fédéral	1435
FFPentathlon moderne – <b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> – Projet Sportif Fédéral	1436
FFPentathlon moderne – <b>Guadeloupe</b> – Projet Sportif Fédéral	1437
FFPentathlon moderne – <b>Martinique</b> – Projet Sportif Fédéral	1438
FFPentathlon moderne – <b>Guyane</b> – Projet Sportif Fédéral	1439
FFPentathlon moderne – <b>La Réunion</b> – Projet Sportif Fédéral	1440
FFPentathlon moderne – <b>Mayotte</b> – Projet Sportif Fédéral	1441





# CALENDRIER/PSF 2024

**8 avril 2024**

Lancement de la campagne PSF FFPM 2024  
(communication)

**du 9 avril au 15 mai 2024, à minuit**

Durée de la campagne PSF 2024

**du 20 au 23 mai 2024**

Tenue des Commissions Régionales

**du 27 au 29 mai 2024**

Tenue de la Commission Nationale

**31 mai 2024**

Envoi des résultats à l'ANS

## CONTACTS ET LIENS UTILES

Pour des questions générales sur le PSF :

[mathildecordes@ffpentathlon.fr](mailto:mathildecordes@ffpentathlon.fr)

[ericmichel@ffpentathlon.fr](mailto:ericmichel@ffpentathlon.fr)

Consulter les guides "Le Compte Asso"

Informations sur le site de l'ANS :

<https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-federaux-psf>



# CATALOGUE DES ACTIONS

Axe 1 : S'organiser et s'étendre sur le territoire de façon cohérente et maîtrisée									
Objectifs opérationnels de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impact & obligations	CRPM	CDPM	Clubs		
	Pour une France qui bouge								
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	S'organiser et s'étendre sur le territoire de façon cohérente et maîtrisée	Formations des juges/ éducateurs / entraîneurs	Formation Juge/Arbitre	De 3 à 6 personnes	X				
			Mise en œuvre du BF1 et/ou BF2 et/ou BF3	Professionnalisation	X				
		Mise en œuvre des différentes formes de pratiques du Pentathlon Moderne et Historique	Organisation d'un Global Laser Run City Tour UIPM	De 50 à 200 participants				X	
			Organisation de compétitions fédérales	1 à 2 pour la saison sportive			X	X	
			Développement Pentathlon Historique	De 10 à 50 personnes touchées				X	
Organisation stages découvertes nouvelle 5e discipline : l'Obstacle	Nouveau format Pentathlon	X							
Axe 2 : Rendre accessible la pratique du Laser Run pour toutes et tous									
Objectifs opérationnels de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impact	CRPM	CDPM	Clubs		
	Pour une France en pleine forme								
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Rendre accessible le Laser Run à toutes et tous	Animation en établissement scolaire	Animation en écoles élémentaires	De 40 à 100 élèves par action			X		
			Animation en collège et/ou lycée	De 50 à 200 élèves par action			X		
			Animation en université	2 universités par région	X	X	X		
		Animation, Découverte et développement du Laser Run pour les Masters	Mise en œuvre de Laser Run de masse pour les Masters	De 30 à 100 personnes par action	X	X	X		
			Mise en œuvre de stages pour les Masters	1 par région	X				
			Organisation d'un Laser Run Mère/Fille	30 personnes par action				X	
		Le Laser Run, outil de développement de la pratique féminine	Organiser l' "Octobre Rose" du Laser Run	De 30 à 50 personnes par action				X	
			Journée de La Femme	De 30 à 50 personnes par action				X	
			Rencontre interclubs pour dynamiser la pratique féminine	De 20 à 50 personnes par actions				X	
Axe 3 : Promouvoir la santé par le pentathlon sous toutes ses formes de pratiques									
Objectifs opérationnels de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous-actions FFPM/PSF	Indicateurs d'impact	CRPM	CDPM	Clubs		
	Pour une France en pleine forme								
PROMOTION DU SPORT SANTÉ	Développer le Para-Pentathlon	Formation et matériel spécifique Para-Pentathlon	Formation des éducateurs sur le handisport/sport partagé	4 personnes par région	X				
			Achat de la mallette « Sport Scolaire Handicap »	1 par région / 1 par départements	X	X			
		Animation Para-Pentathlon	Accueil de personnes en situation de handicap au sein du club et actions de découverte du Laser Run	De 3 à 20 personnes par action				X	
			Animation Para Laser Run dans les établissements spécialisés	De 5 à 20 personnes par action	X	X	X		
	Développer le Sport Santé	Sport Santé social, Seniors, Entreprises et sport sur ordonnance	Mise en œuvre de l'activité Laser Run en entreprise	De 10 à 50 et + personnes par action	X	X	X		
			Maintien du lien social par la pratique du LR	25 personnes par club			X		
			Maintien de l'autonomie par la pratique du Triathlon	10 personnes par club			X		
			Inclusion sociale par la mise en œuvre d'activité LR	De 5 à 30 personnes par action			X		
			Activité Laser Run pour des femmes en grande précarité sociale	De 5 à 15 personnes par action			X		
			Éducateur sportif sur prescription médicale	1 par club	X	X	X		
Maladie Cardio Vasculaire et activités physiques	1 par club	X	X	X	X				
Axe 4 : Accession au sport de haut niveau									
Objectifs opérationnels de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impact & obligations	CRPM	CDPM	Clubs		
	Pour une France en pleine forme								
ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU	Émergence de jeunes Talents « Héritage 2024 »	ETR - Actions sportives	Mise en œuvre de journées de détection des jeunes	De 10 à 30 athlètes par action	X				
		ETR - Encadrement	Regroupements d'entraîneurs / Optimisation des compétences	De 5 à 20 entraîneurs par action	X				
		ETR - Optimisation de l'entraînement	Organisation de stages spécifiques et/ou rencontres Inter-CRPM	De 10 à 40 athlètes par action	X				
Les CRPM visés par l'accompagnement à l'accès au Haut Niveau peuvent combiner deux sous-actions dans leur dossier, afin de faire émerger la cohérence de leur stratégie régionale.									



## LIENS UTILES :

Les documents suivants sont à consulter sur le site fédéral

<https://www.ffpentathlon.fr>

- Projet Sportif Fédéral 2024
- Guide d'évaluation des actions financées par le PSF 2023
- Contrat d'engagement citoyen

### Les 6 guides 2024 pour le Compte Asso :

- Faire une demande : fresques sportives
- Créer son compte
- Compléter les informations administratives
- Joindre un document
- Faire une demande PSF
- Saisir un compte-rendu financier

### Territoires QPV et ZRR :

- Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) : [arrêté du 14/09/15](#) (avec la liste en métropole et outre-mer)
- [Les Cités éducatives](#)
- [Zones de Revitalisation Rurale](#) (ZRR)
- [CRTE rural](#)
- [Système d'information géographique de la politique de la ville](#)
- [Observatoire des territoires](#)

## ANNEXES :

- **Annexe 1** : Clés de répartition 2024 (page 19)
- **Annexe 2** : Classification des clubs 2024 (page 20)
- **Annexe 3** : Taux de féminisation (page 21-22)
- **Annexe 4** : Liste athlètes Haut Niveau 2024 catégorie "Espoirs"(pages 23)



# Annexe 1 : Clés de répartition “PSF FFPM 2024”

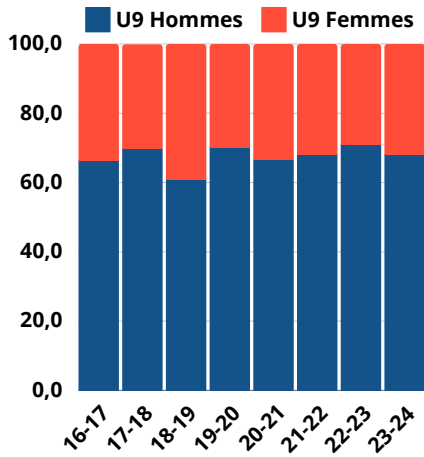
Subvention Globale allouée - PSF 2024		PSF FFPM 2024								
		112 100€								
		56 050€				56 050€				
		CLUBS FFPM				CRPM			CDPM	
						41 050€			15 000€	
Thématiques		Féminisation	ParaPenta	Pratiques Jeunes	Masters	Formation	Nouvelle Pratique	Accès Haut Niveau	Aide/Soutien Création Nouveaux Clubs	Soutien et suivi Animation
Total par Thématiques		15 694€	6 726€	22 420€	11 210€	13 684€	13 683€	13 683€	7 500€	7 500€
Répartition subvention PSF par Actions		4 x 1 673,50€ 6 x 1 500€	4 x 1 681,50€	5 x 1 784€ 9 x 1 500€	5 x 1 642€ 2 x 1 500€	2 x 2 500€ 2 x 2 000€ 1 684€ 2 x 1 500€	2 x 2 500€ 2 x 2 000€ 1 683€ 2 x 1 500€	2 x 2 500€ 2 x 2 000€ 1 683€ 2 x 1 500€	5 x 1 500€	5 x 1 500€
Nombre d'Actions par Thématiques		11	4	14	7	7	7	7	1 par structure	1 par structure
Région	Total									
IDF	12 actions	1 673,50€ 1 500€	1 681,50€	1 500€ 2 x 1 784€	1 642€	2 500€	2 500€	2 500€	1 500€	1 500€
		22 065€		total : 3 173,50€						
Occitanie	13 actions	1 673,50€ 1 500€	2 x 1 681,50	1 500€ 2 x 1 784€	1 642€	2 500€	2 500€	2 500€	1 500€	1 500€
		23 746,50€		total : 3 173,50€						
PACA	10 actions	1 673,50€ 1 500€	—	1 500€ 1 784€	1 642€	2 000€	2 000€	2 000€	1 500€	1 500€
		17 099,50€		total : 3 173,50€						
Nouvelle Aquitaine	6 actions	1 673,50€	—	1 500€	1 642€	1 500€	1 500€	1 500€	—	—
		9 315,50€								
Hauts de France	11 actions	1 500€	1 681,50€	1 500€	1 642€	1 684€	1 683€	1 683€	2 x 1 500€	2 x 1 500€
		17 373,50€		total : 3 000€						
AURA	6 actions	1 500€	—	1 500€	1 500€	2 000€	2 000€	2 000€	—	—
		10 500€								
Bretagne	6 actions	1 500€	—	1 500€	1 500€	1 500€	1 500€	1 500€	—	—
		9 000€								
Grand Est	1 action	—	—	1 500€	—	—	—	—	—	—
		1 500€								
Normandie	1 action	—	—	1 500€	—	—	—	—	—	—
		1 500€								
<b>Sous total</b>		<b>15 694€</b>	<b>6 726€</b>	<b>22 420€</b>	<b>11 210€</b>	<b>13 684€</b>	<b>13 683€</b>	<b>13 683€</b>	<b>7 500€</b>	<b>7 500€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>112 100€</b>								



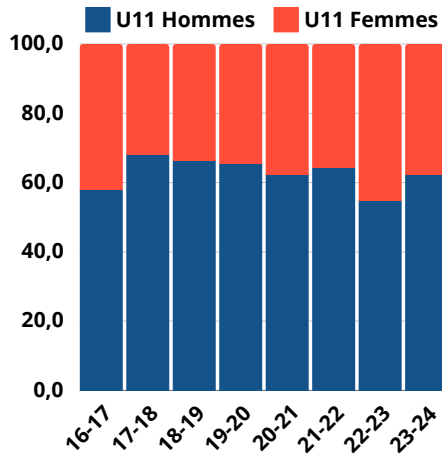


# Annexe 3 : Taux de féminisation 2024

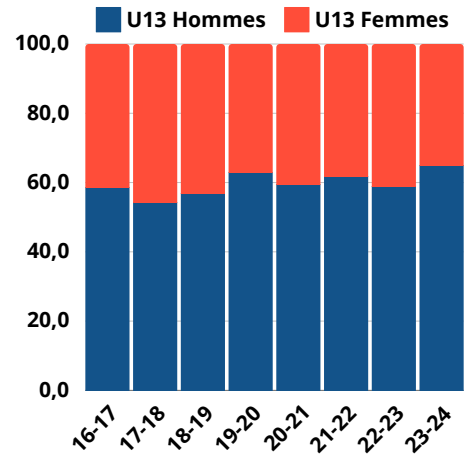
## U9



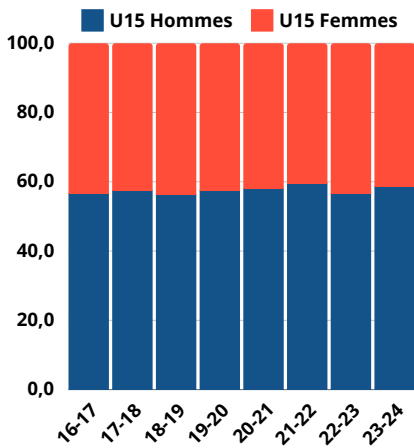
## U11



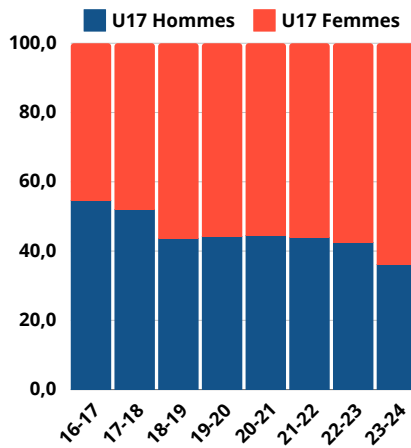
## U13



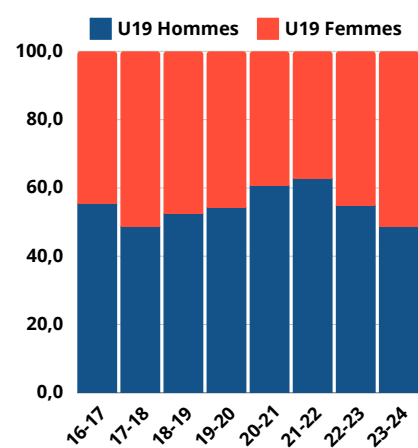
## U15



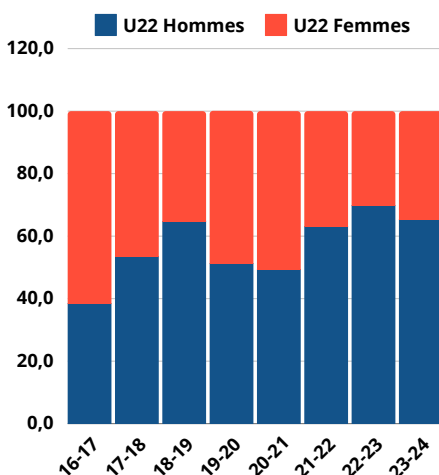
## U17



## U19



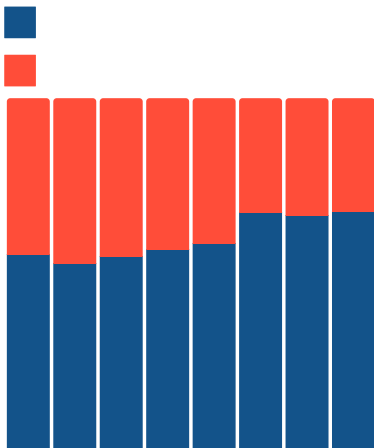
## U22



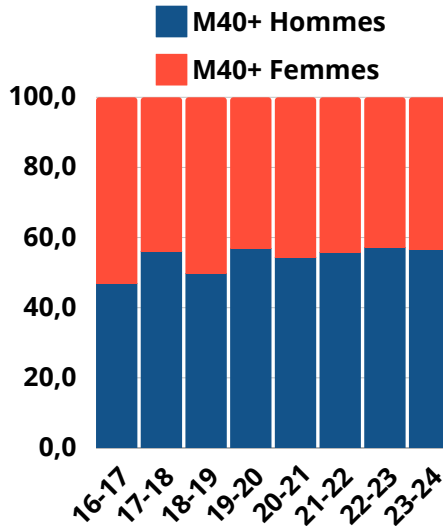


# Annexe 3 : Taux de féminisation 2024

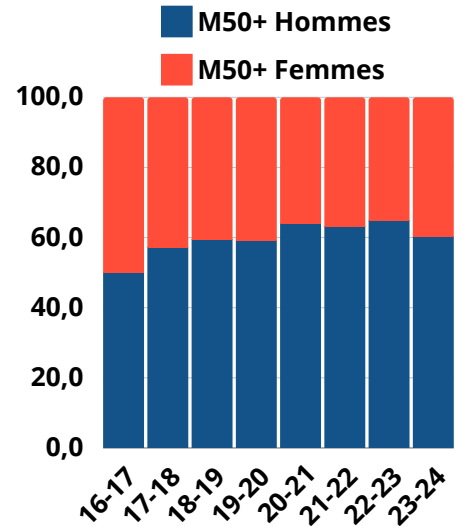
## Seniors et M30+



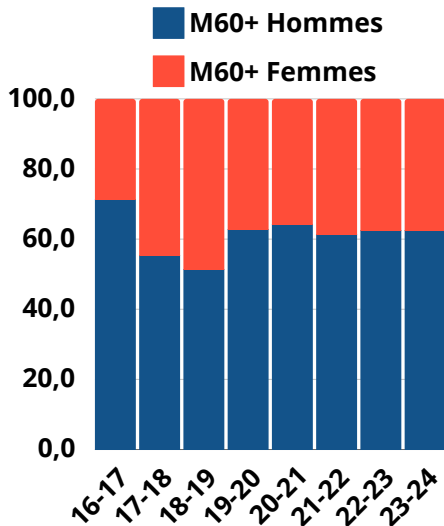
## M40+



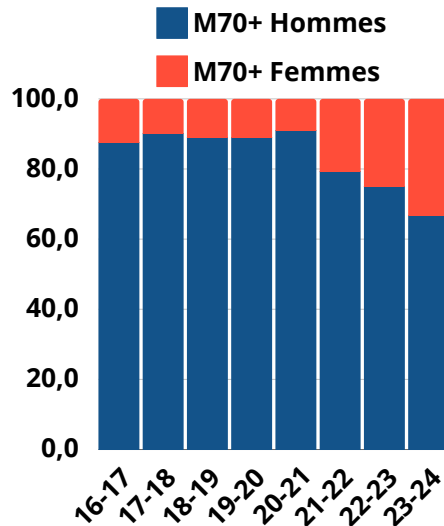
## M50+



## M60+



## M70+





# Annexe 4 : Liste des athlètes de Haut Niveau 2024 “Espoirs”

\*Les CRPM qui déposeront un dossier sur l’accession au sport de Haut Niveau devront faire référence aux athlètes de la catégorie “Espoirs” lorsque ceux-ci seront fléchés dans les projets.

## CATEGORIE "ESPOIRS" (57)

NOM	Prénom	Sexe	CLUB
ARENS	Jules	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
AUGE	Leonie	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
BABY	Manoe	F	SALANQUE PENTATHLON MODERNE
BARCIA TROGNON	Loïc	M	PM PERPIGNAN LA CATALANE
BARNADES	Joan	M	FONT ROMEU PENTATHLON MODERNE
BARNADES	Juliette	F	FONT ROMEU PENTATHLON MODERNE
BETTENS	Joséphine	F	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
BLANCHET	Dilan	M	ANTHONY SPORTS ESCRIME
BOUSQUET	Violette	F	LES PTITS LOUPS DE PAMIERIS PENTATHLON MODERNE
BOZZI	Lou	F	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
BRISSARD	Lucia	F	FONT ROMEU PENTATHLON MODERNE
BRUGOT	Ernest	M	AIX UC PENTATHLON
CARLOTTI	Victoria	F	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
CARNEC	Dina	F	RACING MULTI ATHLON
CASANOVAS	Cillian	M	ALPHA PROVENCE PENTATHLON MODERNE
CHARRETIER	Louann	F	PENTATHLON PENNOIS
CLEGUER	Anaëlle	F	RACING MULTI ATHLON

CLERCQ	Maël	M	PM PERPIGNAN LA CATALANE
DE GOUSSECOURT	Axelle	F	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB PENTATHLON MODERNE
DELBES	Thomas	M	RACING MULTI ATHLON
DUBOSC	Marylou	F	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB PENTATHLON MODERNE
DUMORTIER	Mathieu	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
FABRE	Maëlle	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
FADEEV	Alexandre	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
FADEEV	Dimitri	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
FERNANDEZ	Léa	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
FIGUERES	Zoé	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
FOSSEUX	Charlotte	F	RACING MULTI ATHLON
FOUREL	Pierre	M	CERCLE JULES FERRY SAINT-MALO
GARCIA	Hugo	M	PM PERPIGNAN LA CATALANE
GELLON	Quentin	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
GUILBAUD	Noé	M	PM PERPIGNAN LA CATALANE
HANAIZI PATRICIO	Alba	F	RACING MULTI ATHLON
IMACHE	Kheireddine	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
JEDRZEJEWSKI	Gauthier	M	NOYON PENTATHLON MODERNE
KNOPP	Sacha	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
LABESSE	Lou	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
LARGE	Faustine	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
LAVILLAT	Diego	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
LAY	Theotime	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
LE GENDRE	Elouan	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
LEIGLON	Thomas	M	ANTHONY SPORTS ESCRIME
LERIQUE	Alessandro	M	RACING MULTI ATHLON
MARCHANT	Emma	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
MARIE	Noah	M	NEVERS TRIATHLON
MAUPEU	Loris	M	LES PTITS LOUPS DE PAMIERIS PENTATHLON MODERNE
MONNOT	Rachel	F	RACING MULTI ATHLON
NGUYEN-HONG	Thibaut	M	PM PERPIGNAN LA CATALANE
NOTTON	Thimotée	M	VGA SAINT MAUR PENTATHLON
POGAM	Dunaëlle	F	FONT ROMEU PENTATHLON MODERNE
PRATS ALAMI	Alice	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
RIAND	Nina	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
SAULAIS	Julia	F	PM PERPIGNAN LA CATALANE
TETU	Rafael	M	ANTHONY SPORTS ESCRIME
THERET	Jules	M	ALPHA PROVENCE PENTATHLON MODERNE
THERET	Louise	F	ALPHA PROVENCE PENTATHLON MODERNE
VANDENBORRE	Léon	M	FONT ROMEU PENTATHLON MODERNE





# EQUIPE DE FRANCE

## 2023-2024



**Valentin BELAUD**



**Léo BORIES**



**Rebecca CASTAUDI**



**Louison CAZALY**



**Etienne CLERGEAU**



**Elodie CLOUVEL**



**Pierre DEJARDIN**



**Ugo FLEUROT**



**Jessye GOMESSE**



**Brice LOUBET**



**Emilien MAIRE**



**Jean-Baptiste  
MOURCIA**



**Marie OTEIZA**



**Christopher PATTE**



**Valentin PRADES**



**Mathis ROCHAT**



@ffpentathlonmoderne



@FFPentathlonModerne



@FFpentathlon



@ffpentathlonmoderne



Fédération Française de Pentathlon  
Moderne